

Gorée Regards sur Cours
12^{ème} édition
29, 30 et 31 mars 2019

DOSSIER D'INSCRIPTION



Contact : Monique Clouzeau
Courriel : g.regardssurcours@gmail.com

Dossier à retourner impérativement avant le 15 octobre 2018

gorée
Regards sur cours

Association "Gorée Regards sur cours"
B.P.17 Gorée - Tel: (+221) 77 653 99 11
g.regardssurcours@gmail.com

Gorée Regards sur Cours est une association à but non lucratif créée en 2003.

Gorée Regards sur Cours (RSC)

L'édition **2019** se tiendra les **29, 30 et 31 mars 2019**

Une occasion unique de découvrir le patrimoine architectural de l'île !
Une cinquantaine de maisons ouvrent leurs cours et jardins et de nombreux artistes y exposeront leurs œuvres.

Pour cette édition, le comité d'organisation souhaite placer les expositions sous le thème « **Contre vents et marrées** ».

Les artistes sont invités à présenter [au moins une œuvre récente](#) faisant référence à ce thème.

Modalités de participation à RSC

Cet événement est ouvert aux artistes et aux artisans sénégalais et étrangers, sans distinction d'âge, pour exposer leurs œuvres artistiques dans un cadre privilégié.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être rédigés en français et devront être renvoyés par email à :

g.regardsurcours@gmail.com **avant le 15 octobre 2018**

Pour les artistes vivant à Gorée il est possible de déposer un dossier auprès de Manoa Ricou (77 440 38 01)

Les dossiers devront comporter **obligatoirement** :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- un CV avec photo de (ou des) artiste(s),
- s'il s'agit d'un collectif d'artistes, transmettre un CV par personne,
- des photographies (4 minimum) des œuvres candidates en spécifiant celles en rapport avec le thème « **Contre vents et marées** »,
- préciser si possible le nombre d'œuvres qui seront exposées
- Les photographies devront être de bonne qualité et de bonne résolution (300 DPI). Utiliser le format taille réelle pour les envois par email en petit nombre. Procéder à un envoi au moyen de « wetranser » si les fichiers sont trop lourds.

Obligations des artistes

Les artistes sélectionnés par RSC devront exposer dans la maison attribuée par le comité d'organisation.

Chaque artiste devra avoir installé son exposition **le vendredi 29 mars avant 12h00**, pour l'ouverture officielle de l'événement à 14h00.

Tous les artistes doivent respecter obligatoirement les jours et les horaires prévus par le comité d'organisation et être sur place pour présenter leurs œuvres aux visiteurs.

Horaires d'ouvertures des cours à **RESPECTER IMPÉRATIVEMENT** :

- Vendredi 29 mars 2019 de 14h00 à 19h00
- Samedi 30 mars 2019 de 10h30 à 19h00
- Dimanche 31 mars 2019 de 10h30 à 19h00

Chaque artiste est invité à promouvoir l'évènement en distribuant des flyers et en diffusant aussi largement que possible les communiqués de presse.

Chaque artiste autorise RSC à publier son nom (ou pseudo) ainsi que ses coordonnées professionnelles sur tous les documents de communication, sur le réseau social de l'association RSC et autres supports ainsi que sur des sites partenaires (institutionnels, médias...).

En s'inscrivant à la manifestation chaque artiste autorise l'Association Gorée Regards sur Cours à utiliser les photos des œuvres qu'il aura fournies, pour promouvoir l'événement, sur différents outils de communication (affiches, flyers, catalogue, dossier de presse.....).

Tous les artistes exposants seront conviés au cocktail d'ouverture.

Responsabilités et engagements de l'association RSC

L'association ne saurait être tenue responsable de tout dommage physique ou matériel sur les personnes, biens ou œuvres d'arts, occasionnés par un ou des participants lors de cet événement.

Une assurance privée devra être souscrite par les artistes et artisans.

L'association s'engage à fournir un accompagnement de qualité et toute la communication nécessaire à la mise en valeur de l'artiste et de ses œuvres, avant, pendant et après l'événement (site internet, magazines, catalogues, dossiers de presse, communiqués de presse, ... sur tous les supports utilisés).

La sélection des artistes se fera en décembre 2018, à partir des documents communiqués lors de l'inscription, par un comité artistique. Les artistes sélectionnés seront contactés aussitôt et recevront une information complémentaire sur les modalités pratiques pour l'installation des expositions.

Une notification sera également faite à ceux qui ne seraient pas retenus.